

# La participation communautaire à la gestion forestière en Tanzanie

par **Said Iddi**

Directeur, Division de la foresterie et de l'apiculture, Tanzanie

## Introduction

Il est estimé que la Tanzanie compte environ 33,5 millions d'hectares de forêts et de régions boisées (MNRT, 1998), ce qui représente environ 38 pour cent de la superficie. Presque les deux tiers de la superficie forestière est composée de régions boisées et de terres. Environ 13 millions d'hectares de forêts et régions boisées ont été classées comme

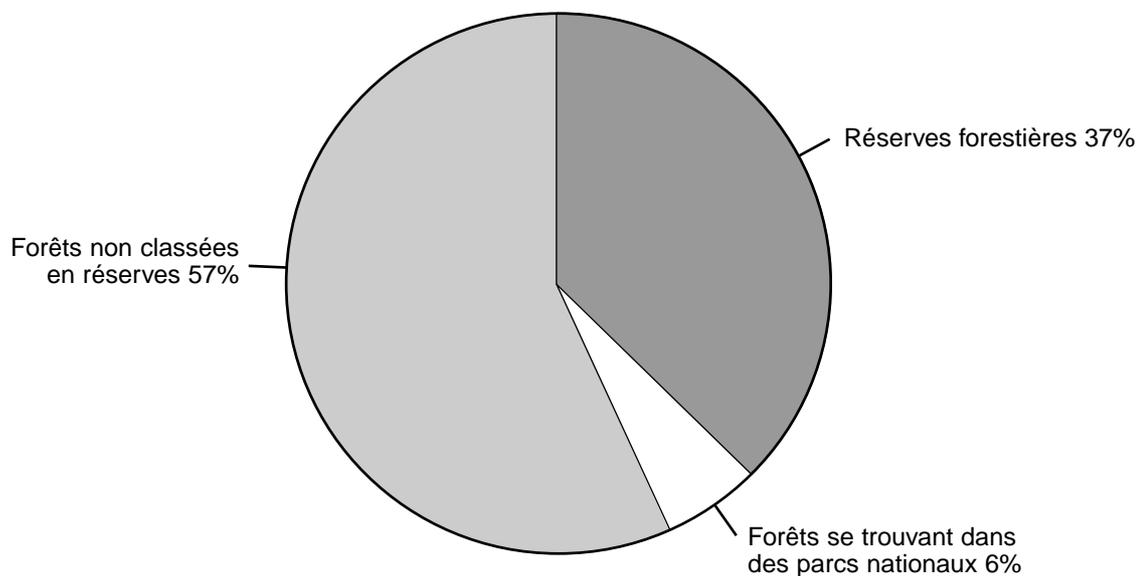
réserves forestières. La zone constituée de réserves comprend 1,6 million d'hectares gérés comme forêts hydrographiques et 80 000 hectares de plantations de l'Etat. Les principales espèces sont les *Pinus patula* et les *Cypressus lusitanica*. En outre, il y a 80 000 hectares de plantations forestières privées. La répartition de la superficie forestière par type, usage, et statut juridique est reprise au tableau 1 et aux figures 1 et 2.

**TABLEAU 1 • Répartition de l'étendue forestière par type, usage, et statut juridique en Tanzanie**

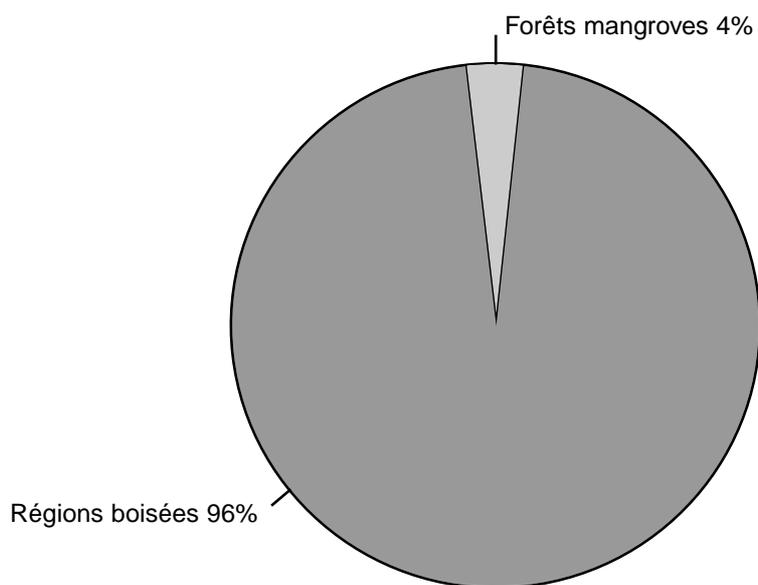
RÉPARTITION DES FORÊTS	1 000 ha	PROPORTION EN %
<b>TYPE DE FORÊT</b>		
Forêts (autres que forêts mangroves)	1 141	3,40
Forêts mangroves	115	0,30
Régions boisées	32 299	96,30
<b>Total</b>	<b>33 555</b>	<b>100,00</b>
<b>UTILISATION DE LA TERRE FORESTIÈRE</b>		
Etendue forestière productive	23 818	71,00
Zones forestières protégées (zones hydrographiques en général)	9 745	29,00
<b>Total</b>	<b>33 555</b>	<b>100,00</b>
<b>STATUT JURIDIQUE</b>		
Réserves forestières	12 517	37,30
Forêts/régions boisées se trouvant dans des parcs nationaux etc.	2 000	6,00
Forêts non classées en réserves	19 038	56,70
<b>Total</b>	<b>33 555</b>	<b>100,00</b>

Source: MNRT, 1998.

**FIGURE 1 • Répartition de la superficie forestière par statut juridique en Tanzanie**



**FIGURE 2 • Répartition de la superficie forestière par type de forêt en Tanzanie**



Les forêts et les régions boisées jouent un rôle important dans la vie des tanzaniens. Il est estimé que plus de 90 pour cent de la population utilise l'énergie à base de biomasse pour faire la cuisine et pour le chauffage. La bioénergie représente environ 90 pour cent de l'énergie totale consommée dans le pays selon la Division des forêts et de l'apiculture (FBD, 2000). Les forêts et les régions boisées sont également une source de différents produits non ligneux comme les fruits, noix, plantes médicinales, le miel, la cire d'abeille, les tanins et la gomme arabique (MNRT, 1998). En outre, ces régions sont importantes en tant que zones hydrographiques. Par exemple, les forêts des montagnes de l'arc oriental sont source d'un certain nombre de rivières telles que la Ruvu et la Sigi qui approvisionnent en eau respectivement la ville de Dar-es-Salaam et la municipalité de Tanga (VPO, 1998). De même, la Pangani et la Ruaha fournissent l'eau pour la production de l'énergie hydroélectrique. Les forêts et les régions boisées fournissent également des rondins pour le bois, des produits de papier, des panneaux de bois et des poteaux.

Cependant, les ressources tirées des forêts et celles provenant des régions boisées font l'objet d'énormes pressions dues aux activités agricoles, aux établissements humains, au pâturage, aux feux de brousse, à la carbonisation, à l'exploitation illicite et à l'exploitation minière. Par exemple, l'installation des réfugiés dans l'ouest de la Tanzanie a provoqué le défrichage d'importantes étendues de forêts/régions boisées pour les établissements humains, et la surexploitation des ressources forestières pour le bois de chauffage et le bois de construction. Ces activités ont mené au déboisement. Il n'existe pas de données fiables concernant le déboisement mais les estimations montrent que 91 200 hectares disparaissent chaque année (FAO, 2000). Ce déboisement mène, entre autres, à la perte de la biodiversité, à une grave dégradation des sols et à la menace de désertification.

Les ressources forestières et celles des régions boisées exigent une bonne gestion pour qu'elles soient bénéfiques aux générations présentes et futures. Comme dans de nombreux pays d'Afrique, pendant très longtemps les forêts et régions boisées en Tanzanie ont été mises en aménagement sans la pleine participation des communautés locales vivant dans leurs environs. Cette approche fait que les ressources ne sont pas durables. Les communautés locales ont un rôle considérable à jouer pour améliorer la gestion des forêts et des régions boisées, et leur participation peut contribuer d'une manière non négligeable à la durabilité de ces ressources. Cette communication met en exergue les efforts

visant à faire intervenir pleinement les communautés locales dans la gestion des forêts et des régions boisées ainsi que les perspectives de cette stratégie.

## Participation communautaire dans la gestion forestière

### Historique

La participation communautaire à la gestion des forêts (PCGF) existe en Tanzanie depuis longtemps, mais à petite échelle. Il est courant de trouver des arbres d'une certaine espèce, par exemple *Ficus spp.*, protégés et gérés pour des raisons traditionnelles. De même, chez certains groupes ethniques, de petites parcelles de forêt sont souvent réservées et utilisées comme des lieux de rites traditionnels, tels que des rites d'initiation, des prières et les pratiques de dire la bonne aventure. Parmi les régions du pays où la protection des forêts se pratique traditionnellement, on compte Shinyanga, Kilimanjaro, Tanga et Rukwa.

Il a été constaté que les communautés concernées accordent le plus grand respect aux forêts et régions boisées qui sont gérées selon leurs connaissances et pratiques traditionnelles. Ainsi, ces ressources ne font pas l'objet de feux de brousse ou d'empiètement.

Même si la stratégie de classer les forêts et les régions boisées pour en assurer la protection demeure au centre de la gestion de ces ressources en Tanzanie, la tendance évolue de l'approche conventionnelle vers l'approche participative qui comprend les initiatives de gestion forestière communautaire (GFPC) et de gestion conjointe (JFM). Les cas de la participation communautaire dans la gestion des forêts et régions boisées incluent les projets tels que Hifadhi Ardhi Shinyanga (Conserver les sols à Shinyanga) (HASHI) dans la région de Shinyanga, le Projet d'aménagement des terres (Land Management Project) (LAMP) dans la région d'Arusha, le Hifadhi Mazingira (projet de protection de l'environnement) (HIMA) dans la région d'Iringa, le Projet de lutte contre l'érosion des sols et l'agroforesterie (SECAP) dans la région de Tanga, le Projet de gestion des ressources forestières (FRMP) dans les régions de Tabora et Mwanza, le Plan d'action forestier tropical (PAFT) dans la région de Pare du nord dans la province de Kilimandjaro et le «Mbinga District Agroforestry Project» dans la région de Ruvuma (FRMP, 1995). Les deux premiers projets sont décrits ci-dessous et des exemples de gestion forestière conjointe (JFM – Joint forest management) sont également fournis.

## Exemples de GFPC

### Le projet HASHI

HASHI est un projet de conservation des sols mis en œuvre dans la région de Shinyanga depuis 1986, visant la dévolution du contrôle des activités de gestion des ressources naturelles aux communautés locales de la région afin de valoriser de manière durable la vie du monde rural.

HASHI est le fruit d'un atelier environnemental national tenu en 1984 à Mwadui auquel ont participé les responsables du niveau du district jusqu'au niveau national. Ils ont évoqué des stratégies pour combattre la menace de désertification due à la grave dégradation des sols dans plusieurs régions du pays, et notamment à Shinyanga. Le projet a donc été lancé pour combattre la dégradation des sols dans la région de Shinyanga.

Depuis son démarrage, HASHI a relancé un système indigène de gestion des forêts et régions boisées, le "ngitiri". Le système a été largement repris dans la région de Shinyanga car il est peu onéreux, s'appuyant sur la régénération naturelle. La protection des "ngitiri" est également assurée car ils relèvent des lois coutumières qui sont très respectées par les communautés. Ce cadre a permis la restitution relativement facile du système "ngitiri". Selon un inventaire dressé en décembre 2000, 71 154 hectares de "ngitiri" dans la région de Shinyanga appartiennent aux villages, institutions, groupements, écoles et ménages (voir tableau 2).

Il est estimé qu'environ 40 pour cent des ménages dans chacun des quelque 800 villages de la région (sauf Shinyanga urbain) ont des "ngitiri" d'environ 1,5 hectare, soit de 0,1 à 215 hectares par ménage, alors que les "ngitiri" communaux (de villages) sont de l'ordre de 3 à 1 650 hectares.

Les institutions qui ont des "ngitiri" sont Dagashita dans le district de Bariadi (900 hectares, Traditional Healers Association (Association des guérisseurs traditionnels) à Maswa (15 ha), Folk Development Colleges (Etablissements de développement traditionnel - 60 ha), les prisons (325 ha) et les institutions religieuses (1 700 ha).

### Le Projet LAMP

Le Projet LAMP a été lancé dans le district de Babati (région d'Arusha) en 1988 dans le but de promouvoir l'exploitation et la gestion durables des ressources naturelles (FRMP, 1995). La mise en œuvre du projet LAMP a mené à une plus grande participation des communautés locales dans la gestion des forêts et des régions boisées dans le district. A titre d'exemple, la protection et la gestion de la région boisée de Duru-Haitemba a été lancée à travers les initiatives des communautés locales. Le FBD avait identifié cette région boisée et accidentée de 9 000 hectares pour classement comme réserve (Willy et Mbaya, 2001). Les huit communautés vivant dans les villages aux alentours de la région boisée ont persuadé le gouvernement d'abandonner cette proposition en

**TABLEAU 2 • Les "Ngitiri" recensés  
dans la région de Shinyanga en décembre 2000**

DISTRICT	VILLAGES		INSTITUTIONS		GROUPEs		ÉCOLES		MÉNAGES		Superf. Totale (ha)
	Nombre	Superf. (ha)	Nombre	Superf. (ha)	Nombre	Superf. (ha)	Nombre	Superf. (ha)	Nombre	Superf. (ha)	
<b>Biriadi</b>	36	11 214	6	2 300	4	150	12	32	2 930	4 795	<b>18 491</b>
<b>Kahama</b>	65	7 376	2	30	2	21	8	41	990	1 962	<b>9 430</b>
<b>Maswa</b>	16	2 561	3	35	1	3	14	33	1 925	2 743	<b>5 375</b>
<b>Meatu</b>	23	4 486	2	10	6	14	11	25	3 836	6 620	<b>11 155</b>
<b>Shinyanga (Rural)</b>	18	15 264	6	625	8	24	18	40	4 844	7 806	<b>23 759</b>
<b>Shinyanga (Urbain)</b>	12	1 975	-	-	-	-	3	4	126	245	<b>2 224</b>
<b>Bukombe</b>	2	300	-	-	1	10	5	20	388	390	<b>720</b>
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>43 176</b>	<b>19</b>	<b>3 000</b>	<b>22</b>	<b>222</b>	<b>71</b>	<b>195</b>	<b>15 039</b>	<b>24 561</b>	<b>71 154</b>

Source: HASHI

démontrant qu'elles étaient en mesure de protéger la région boisée plus efficacement que les gardes forestiers affectés dans la région.

Duru-Haitemba est actuellement bien gérée par les communautés vivant dans les huit villages qui l'entourent. Cette initiative est considérée en Tanzanie comme un modèle de gestion communautaire des forêts et régions boisées. L'un des principaux facteurs qui ont contribué au succès de la gestion de la région boisée de Duru-Haitemba est le fait qu'elle est voisine des villages organisés ayant des frontières bien délimitées et des administrations démocratiques.

L'expérience de la région boisée de Duru-Haitemba a été adoptée dans la région de Singida où le Projet LAMP est également opérationnel. Cette approche a été adoptée par le FBD pour la plus vaste région boisée (4 000 hectares) de *miombo*, qui avait été également identifiée par le FBD pour classement, à Mgori dans le district de Singida. Par contre, la région boisée qui est entourée de cinq villages est aujourd'hui gérée comme une réserve forestière de village. Le classement de Duru-Haitemba et Mgori est actuellement en voie d'être officialisé.

### **Exemples de gestion forestière conjointe**

À la suite de la révision de la politique forestière en 1988, les communautés locales sont désormais encouragées à gérer les réserves forestières conjointement avec le gouvernement selon les accords spéciaux, à savoir JFM. Actuellement, il y a un certain nombre de forêts – par exemple Gologolo et Kipumbwi dans la région de Tanga, et Udzungwa dans la région d'Iringa – qui en sont à différents stades de JFM (gestion conjointe).

Gologolo est une partie de la réserve forestière de Shume-Magamba couvrant 12 425 hectares. Elle tire son nom d'un village appelé Gologolo que cette réserve forestière entoure entièrement. La partie de la forêt qui est gérée dans le cadre de la JFM s'appelle «Zone de gestion forestière du village de Gologolo» et couvre 5 300 hectares. Cette zone renferme 1 300 hectares de plantations commerciales et 4 000 hectares de forêt naturelle (Willy et Mbaya, 2001).

La JFM est également pratiquée dans une partie de 422 hectares de réserve de forêt mangrove près du village de Kipumbwi dans le district de Pangani, région de Tanga. Les villages de Kipumbwi et Sange ont convenu de gérer la forêt conjointement avec le gouvernement. Un projet de plan de gestion commune a été préparé, ce qui représente une étape vers une JFM légalement convenue.

Une proposition de JFM pour la réserve forestière des montagnes d'Udzungwa dans la région d'Iringa attend

l'approbation. Les montagnes d'Udzungwa, d'une superficie de 10 000 kilomètres carrés, représentent une composante majeure des Eastern Arc Mountains (montagnes de l'arc oriental) qui sont désignées comme point chaud de la biodiversité.

Les autres forêts où la JFM se pratique sont Ufiome dans la région d'Arusha, Kilimandjaro dans la région du même nom, Kitulangi'alo dans la région de Morogoro, la Amani Nature Reserve dans la région de Tanga et Urumwa dans la région de Tabora.

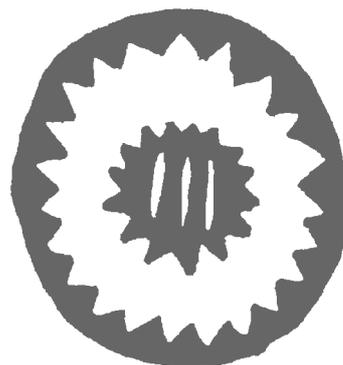
### **Possibilités de GFPC en Tanzanie**

#### *Une politique forestière appropriée*

La politique forestière nationale (National Forest Policy – 1998) est bien claire quant à la nécessité de ramener les forêts et régions boisées non réservées sous la juridiction des communautés locales comme «réserves forestières de village» (Village Forest Reserves – énoncé de politique n° 5). L'énoncé de politique n° 6 permet aux communautés vivant dans les environs des forêts d'être les co-gérants des réserves forestières locales et centrales de l'Etat en vertu des accords JFM (MNRT, 1998).

#### *Renforcement de la gestion forestière traditionnelle*

L'une des tendances importantes ces derniers temps en matière de gestion des forêts et des régions boisées en Tanzanie est le déploiement des efforts visant à renforcer ou réintroduire la gestion traditionnelle (Kajembe, 1994; Kessy, 1998; Kajembe et Kessy, 2000; Kajembe et Mwihomeke, 2001). Il s'agit de renforcer les pratiques coutumières consistant à réserver les étendues de terre à des rituels ou toute urgence éventuelle (Ylhaisi, 2000). Gerden et Mtalo (1990) font état de 46 forêts protégées traditionnellement dans le district de Babati et leur usage. Les forêts sont protégées selon les lois coutumières.



Parlant du concept du système de gestion forestière traditionnelle des "ngitiri" dans les régions de Mwanza et Tabora, Wily et Monela (1999) ont indiqué qu'au départ, le concept qui était appliqué aux zones de pâturages a été dernièrement élargi pour couvrir des poches boisées résiduelles. Le "Ngitiri" est une portion de terre protégée contre les activités culturelles et pastorales pour une période spécifique, permettant ainsi une régénération naturelle des arbres, buissons et herbages. Les "ngitiris" pourvoient des produits tels que du fourrage (notamment pendant la saison sèche) et des poteaux. Aujourd'hui, plus de 1 300 "ngitiris" ont été créés dans sept districts de la province de Mwanza et 120 plus 15 034 autres dans les provinces respectives de Tabora et Shinyanga. Ces exemples montrent que la gestion forestière traditionnelle jouit d'un haut potentiel en tant que tremplin pour la GFPC en Tanzanie.

#### *Délégation de la gouvernance comme plate-forme pour la GFP*

Il est évident que le niveau de décentralisation de l'administration en place dans un pays agit comme catalyseur de la formation de l'identité de la communauté, et avec le temps, son habilitation en termes d'autorité et propriétaire de terres (Wily et Mbaya, 2001). En Tanzanie, la gouvernance a été déferée à la base et a acquis un cadre socio-juridique (Kikuta, 2000).

Au cours du dernier quart de siècle, la politique et législation foncières de la Tanzanie se sont fondées sur ce qu'on peut qualifier de régime le plus décentralisé en Afrique au sud du Sahara où la gouvernance est avant tout et surtout confiée au village (Wily et Dewees, 2001).

Un effort initial de consolidation du contrôle des terres aux mains de la population avait été conçu dans la politique agricole nationale de 1983 qui a lancé un programme d'octroi de titres fonciers. Cette nouvelle politique foncière (1995) et la nouvelle législation foncier de la Tanzanie et, partant, la nature et l'expression des droits au niveau local.

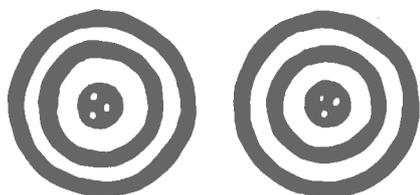
Le village reste le point central dans la nouvelle politique foncière et est, en fait renforcé. Les liens entre le village et ses terres ont acquis une fondation

juridique claire et forte grâce à l'introduction, au niveau de la législation, des "Terres villageoises", l'une des trois catégories de gestion foncière. Les deux autres portent sur les terres générales et les terres réservées.

Malgré le fait que la loi foncière (1999) retire le droit du conseil du village d'acquérir le titre sur les terres villageoises, elle accorde à cet organe des fonctions plus appropriées à son identité d'institution administrative en l'appelant "gérant" plutôt que propriétaire des terres. La loi est tout à fait claire en termes de responsabilités, obligations et droits du conseil du village en ce qui concerne la qualité du "gérant de terres". La pertinence du village dans la GFP en Tanzanie peut être clairement observée. La plupart des forêts et zones boisées non réservées se trouvent à l'intérieur ou aux abords des terres villageoises dont les conseils élus au niveau des villages sont les gestionnaires désignés et gérants légaux des terres. La nouvelle loi foncière, non seulement, permet aux communautés locales de démarquer une partie de leur environnement local aux fins de l'usage commun et/ou gestion commune d'une ressource naturelle, mais prévoit aussi deux mécanismes grâce auxquels la juridiction au niveau local peut être renforcée. Il s'agit ici du mandat juridique de déclarer une zone boisée/forêt à l'intérieur du village comme étant une propriété commune permettant ainsi de la protéger contre l'empiètement, et apportant la disposition de la loi foncière qui autorise les droits fonciers au groupe donné de la communauté ou même à la communauté entière.

#### *Capacité de résolution des conflits au niveau de la communauté*

L'expérience souligne l'importance vitale de la résolution des conflits au niveau communautaire, tout au moins au niveau préliminaire (Roe *et al.*, 2000). En Tanzanie, les conflits au niveau du village où la GFP est implantée, peuvent être résolus localement grâce aux comités de réconciliation (Kihyo et Kajembe, 2000). Ces comités sont reconnus par la loi officielle et sont constitués au niveau du village et font intervenir des "hommes et femmes intègres du village". Les tribunaux au niveau primaire, de district et régional peuvent renvoyer un dossier au "comité de réconciliation" où les lois coutumières sont surtout utilisées pour résoudre les conflits. Les conflits relatifs à l'exploitation des terres et aux ménages sont les plus courants (Kihyo et Kajembe, 2000). Toutefois, l'administration du village se voit, parfois, obligée de passer des arrêts pour traiter des dossiers difficiles dépassant le cadre des lois coutumières.



## **Défis de la GFPC en Tanzanie**

### *L'écart entre la politique et la pratique*

La mise en œuvre de la GFP comporte des risques, notamment lorsque la compréhension de base des processus du changement institutionnel local est faible chez les agents forestiers qui sont chargés de promouvoir le processus (Kajembe et Kessy, 2000).

En réalité, il existe encore un écart entre la pratique au niveau de l'exploitant des ressources et la mise en œuvre attendue de la politique. Les agents forestiers traitent la GFP à titre "d'essais" et ceci peut miner leur engagement vis-à-vis de la GFP.

L'écart entre la politique et la pratique est en partie dû aux "approches traditionnelles" de gestion forestière (Kajembe, 1994). Le pouvoir social plus large part du centre vers la périphérie, et des luttes inévitables contre la dévotion de l'autorité qui est considérée comme source de perte du pouvoir et du statut deviennent périmées au niveau de la GFP (Kajembe et Kessy, 2000). La GFP défie les relations fondamentales de pouvoir entre l'Etat et ses citoyens (Kajembe et Monela, 2000). Certes, on observe une résistance qui se poursuivra, malgré une politique propice et un appui politique à la GFP.

### *Mauvaise compréhension de la structure d'incitations pour la prise des responsabilités en matière de GFP*

En effet, il y a problème lorsque la Communauté ignore les incitations pour la prise des responsabilités en matière de GFP (Wily et Dewees, 2001). Dans les cas où il existe des influences culturelles fortes qui accordent de la valeur aux forêts d'importance religieuse, la protection comme fin en soi peut ressortir comme un paradigme dominant de gestion locale (Ylhaisi, 2000). Dans d'autres cas, il peut ne pas y avoir d'incitations du tout, sauf si les forêts sont déjà rares. Gérer l'abondance peut sembler être contre-productif. Tel est le cas dans des zones de riche biodiversité où les valeurs globales (qui sont orientées vers la conservation) peuvent entrer en conflit avec les valeurs locales qui privilégient l'exploitation (Kessy, 1998).

### *Le dilemme de trouver le bon "partenaire" pour la prise de décisions au niveau local*

Comme précédemment discuté, la Tanzanie jouit du régime administratif le plus décentralisé en Afrique au sud du Sahara, où la gouvernance est déferée avant tout et surtout au niveau du village, la dernière unité administrative. Ceci comporte naturellement des avantages et des inconvénients.

Kajembe et Monela (2000) ont constaté à Duru-Haitemba, Babati en Tanzanie qu'il existe deux

"factions" rivales en termes de recherche du pouvoir au niveau du village: les "élites" et les "traditionalistes ou conservateurs". Les élites ont normalement tendance à coopérer avec des structures supérieures étatiques comme les agents forestiers au niveau du district, en créant des entités institutionnelles dépendant de l'extérieur comme des "comités forestiers", tandis que les traditionalistes (par exemple les dépositaires des forêts rituelles) cherchent à restituer les comités forestiers comme entités chargées surtout des fonctions rituelles.

L'expérience tanzanienne montre que beaucoup de décisions au niveau du village sont prises en dehors des "cadres" formellement reconnus et les décisions les plus importantes – y compris celles qui concernent la GFP – sont prises par des groupes d'individus et de factions qui ne sont pas solidement liés. Une faction n'est pas un agent légitime au sein d'une structure administrative. Il peut s'agir d'un cadre de prise de décisions mais dont les règles qui le régissent ne sont pas prescrites par un instrument institutionnel. Les critères d'adhésion et de prise de décisions sont nécessairement informels.

A Duru-Haitemba, par exemple, la faction traditionaliste est tout à fait bien organisée (Kajembe et Monela, 2000). Sa première préoccupation est rituelle mais retient également une forme externe des pouvoirs "étatiques".

La caractéristique prédominante de la pratique politique des traditionalistes est une non-conformité "habile" aux ordres de l'administration locale. Le résultat final en est l'isolement de certains ménages des demandes de l'Etat (l'administration villageoise étant une extension du gouvernement central). "Traditionnel" se réfère dans un sens à ce qui existait réellement il y a longtemps, tandis que dans un autre sens, cela concerne des "modes de comportement ou institutions" (Kajembe et Monela, 2000).

La faction d'élites est composée de membres riches et éloquentes de la communauté. Dans la mesure où plus d'opportunités s'offrent aux citoyens pour leur "participation", les élites locales peuvent devenir dominantes. Les acteurs dominants installés localement ont tendance à s'approprier des processus et occupent, de force, l'espace politique ouvert par la décentralisation (Agrawal *et al.*, 1999). Dans une telle situation, les élites locales renforcent les relations de "domination et de contrôle" dans laquelle les pauvres et les couches marginales deviennent plus perdants.

L'expérience de Duru-Haitemba montre que les communautés sont stratifiées (Kajembe et Mgoo, 1999). Dans toutes les communautés de ce type, les

intérêts de certains acteurs ne sont pas adéquatement représentés. A cause des hiérarchies et des problèmes de représentation et de responsabilité dans la plupart des communautés, il est important de créer des structures institutionnelles de représentation et de responsabilisation qui peuvent corriger les asymétries et prévenir l'émergence de nouveaux déséquilibres. Cette approche peut promouvoir la GFP.

### ***L'avenir de la GFPC en Tanzanie***

La Tanzanie est résolue à améliorer et élargir la mise en oeuvre de la GFP. Cette mise en oeuvre passera par:

- le renforcement des services de vulgarisation en faveur des parties prenantes;
- le développement d'un financement durable de la gestion des ressources financières;
- l'élaboration d'un cadre juridique et réglementaire.

#### *Renforcer les efforts de vulgarisation pour les parties prenantes*

La vulgarisation intensive et harmonisée sera prodiguée aux communautés afin de promouvoir leur participation dans la gestion des forêts/zones boisées. Comme étape de renforcement de la vulgarisation, un manuel d'orientation sur la gestion forestière communautaire a été préparé dans le cadre d'un projet visant à appuyer la mise en oeuvre de la GFP dans le pays et distribué aux parties prenantes. Dans le cadre de ce projet, différentes méthodologies de la GFP seront testées et encouragées à l'échelon national.

#### *Financement de la gestion forestière*

Pour améliorer leur participation à la gestion des forêts/zones boisées, les communautés seront encouragées à investir dans les activités forestières.

#### *Elaboration d'un cadre juridique de réglementation*

Une nouvelle législation visant à faciliter la GFP a été proposée et attend sa promulgation. Après cette étape, un cadre réglementaire sera développé.

## **Conclusion**

A titre de conclusion, il est essentiel de tirer certaines leçons de l'expérience, notamment:

- l'émergence d'un système administratif extensivement développé au niveau de la base;

- la capacité, pour les institutions forestières, d'accepter et de s'imprégner de la philosophie "d'apprentissage par l'action";
- l'importance de l'intégrité à l'endroit des principaux acteurs impliqués dans la GFP.

### ***Emergence d'un système administratif détaillé à la base***

La Tanzanie a appuyé l'émergence d'un système administratif extensivement développé au niveau de la base (tenant compte des particularités de ses villages). Ce qui a été le plus significatif dans l'expérience tanzanienne, cependant, c'est moins l'avantage rencontré, que le fait que les institutions au niveau local se sont considérablement animées et les FMNR se sont développées là où la GFP a été instituée.

L'action d'habilitation incorporée dans la vraie GFP a, à son tour, directement relevé et appuyé les processus associés de dévolution et de démocratisation. Un exemple tangible a été la mobilisation des capacités législatives des villages, existant de longue date, mais rarement utilisées avant l'introduction de la GFP (Wily et Dewees, 2001).

### ***Capacité pour les institutions forestières d'accepter la philosophie "d'apprentissage par l'action"***

La deuxième leçon apprise de l'expérience est la capacité renforcée des institutions forestières, y compris la FBD (Division des forêts et de l'apiculture) d'accepter et de s'imprégner de la philosophie "d'apprentissage par l'action" et "d'apprendre sur le terrain" (Iddi, 2000).

Il est à noter que la GFP en Tanzanie n'est pas née d'une politique. Par contre, la formulation des politiques a été, à maints égards, directement inspirée par de nouvelles approches sur le terrain (Wily, 2000). Aussi, les stratégies et instruments de base dans les nouvelles législations forestières à leur tour dérivent de l'expérience de la GFP sur le terrain.

### ***L'importance de l'intégrité***

Enfin, l'autre leçon apprise est que la gestion forestière participative ne peut fonctionner que si les acteurs principaux impliqués font preuve de l'intégrité voulue (FAO, 2000a). Il ne faut pas qu'ils soient corrompus ou impliqués dans des activités illicites. L'administration forestière doit être consciente que la réussite requiert des changements de comportements de la part des agents forestiers et des communautés.

## Références

- Agrawal, A., Britt, C. et Kanel, K.** 1999. *Decentralization in Nepal: a comparative analysis. A report on the participatory district development program.* Oakland, Californie, International Center for Self-Governance. Institute For Contemporary Studies.
- FAO.** 2000a. Participation communautaire dans la gestion forestière: Premières expériences de Tanzanie: le projet de gestion communautaire de Gologolo: une étude de cas des montagnes d'Usambara Ouest par S. Iddi. *Actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique.* 26–30 avril 1999, Banjul (Gambie). pp. 153–162
- FAO.** 2000b. The evolution of community-based forest management in Tanzania, by L. Wily *Actes de l'atelier international sur la foresterie communautaire en Afrique.* 26–30 avril 1999, Banjul (Gambie).
- FAO.** 2000c. Evaluation des ressources forestières mondiales (Projet). FAO.
- FBD.** 2000. Forestry for poverty reduction and economic growth: national forest programme formulation in Tanzania. Ministère des ressources naturelles et du tourisme, Division de la foresterie et de l'apiculture, Tanzanie (projet).
- FRMP (Forest Resources Management Project).** 1995. Identification of best practices for forest activities. FRMP, Forest Division, Tanzania. (rapport de projet d'étude, Vol. 2)
- Gerden, C.A. et Mtallo, S.** 1990. *Traditional forest reserves in Babati District, Tanzania: a study in human ecology. FTP: a project under the Community Forestry Section., Ministère des terres, des ressources naturelles et du tourisme* Uppsala, Université suédoise des sciences agricoles. Document de travail n° 128. (Suède)
- Kajembe, G.C.** 1994. *Indigenous management systems as a basis for community forestry in Tanzania: a case study of Dodoma urban and Lushoto districts.* Tropical Resources Management Paper No. 6. Wageningen, the Netherlands. Wageningen Agricultural University.
- Kajembe, G.C. et Kessy, J.F.** 2000. Joint forest management in Urumwa Forest Reserve, Tabora, Tanzania: a process in the making. In P. Virtanen et M. Nummelin, éd. *Forests, chiefs and peasants in Africa: local management of natural resources in Tanzania, Zimbabwe and Mozambique.* *Silva Carelica*, 34: 141–158. University de Joensuu (Finlande).
- Kajembe, G.C. et Mgoo, J.S.** 1999. *Evaluation of community-based forest management approach in Babati district: a case of Duru-Haitemba village forest reserve.* Dar-es-Salaam, Tanzania, Orgut Consulting AB.
- Kajembe, G.C. et Monela, G.C.** 2000. Empowering communities to manage natural resources: where does the new power lie? A case study of Duru-Haitemba, Babati, Tanzania. Dans S. Shackleton et B. Campbell, éd. *Empowering communities to manage natural resources: case studies from southern Africa.* pp. 151-163. CIFOR/USAID/IUCN/WWF/Africa Resources Trust/SADC/CSIR/IES.
- Kajembe, G.C. et Mwihomeke, S.T.** 2001. *The role of local knowledge and practices in the management of natural resources of the miombo woodlands.* Rapport final soumis au projet sur la gestion participative des ressources naturelles, Ministère des ressources naturelles et du tourisme, Dar-es-Salaam (Tanzanie).
- Kessy, J.F.** 1998. *Conservation and utilization of forest resources in East Usambaras, Tanzania: conventional views and local perspectives.* Tropical Resources Management Paper No. 18 Wageningen, (Pays-Bas), Wageningen Agricultural University.
- Kihiyo, V.B.M.S. et Kajembe, G.C.** 2000. The Tanzanian Ujamaa policy: its impact on community-based forest management. In W.S. Gombya-Ssembajwe et A.Y. Banana, éd. *Community-based forest resource management in East Africa.* Kampala, Makerere University. pp. 34–48.
- Kikula, I.S.** 2000. The place of forest and environmental management in the current participatory planning at district and village levels in Tanzania. *Actes de l'atelier sur les processus de consultations participatives au niveau local en foresterie: meilleures pratiques et leçons des expériences pour la conception du programme forestier national.* Dar-es-Salaam (Tanzanie).
- Ministère des ressources naturelles et du tourisme (MNRT)** 1998: Politique forestière, Imprimerie du Gouvernement, Dar-es-Salaam (Tanzanie). Roe, D., Mayers, J., Grieg-Gran, M., Kothari, A., Fabricius, C. et Hughes, R., éd. 2000. *Evaluating eden: exploring the myths and realities of community-based wildlife management.* Londres, International Institute for Environment and Development (IIED).
- Vice President's Office (VPO).** 1998. *Tanzania country study on biological diversity.* Dar-es-Salaam, Tanzania.

**Wily, L. et Mbaya, S.** 2001. *Land, people and forests in eastern Africa at the beginning of the 21<sup>st</sup> century. The impacts of land relationship on the role of communities in forest future.* .Programme de l'UICN pour l'Afrique de l'Est. 313 pp.

**Wily, L. et Dewees, P.A.** 2001. From users to custodians: changing relations between people and the state in forest management in Tanzania. Unité de l'environnement et du développement social, Région Afrique, Banque Mondiale (non publié).

**Wily, L. et Haule, O.** 1995. Good news from Tanzania: the first village forest reserves. *Bulletin Forêts, arbres et communautés*, November 29: 28–37.

**Wily, L. and Monela, G.C.** 1999. *Communities and forests: what has been learnt and what is the way forward?* Rapport préparé pour le Projet de gestion des ressources forestières, Division des forêts et de l'apiculture, Dar-es-Salaam (Tanzanie).

**Ylhaisi, J.** 2000. The significance of traditional forests and rituals in Tanzania: a case study of Zigua, Gweno, and Nyamwezi ethnic groups. *In* P. Virtanen et M. Nummelin, édés. *Forests, chiefs and peasants in Africa: Local management of natural resources in Tanzania, Zimbabwe and Mozambique.* *Silva Carelica*, 34:194–219. Université de Joensuu (Finlande).